



Envoyé en préfecture le 12/07/2024

Reçu en préfecture le 12/07/2024

Publié le

des délibérations

ID : 064-216401471-20240709-09072024DCM10-DE

Extrait du registre

Du Conseil Municipal

Séance du 09 juillet 2024

Nombre de conseillers en exercice : 23
Nombre de conseillers présents : 22
Nombre de conseillers ayant donné procuration : 1

Convocation adressée le 05/07/2024
Affichée le 05/07/2024

L'an deux mille vingt-quatre et le neuf du mois de juillet à 20 h 30, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de séance, en session ordinaire, sous la présidence de Pascal JOCOU.

Présents : Murielle BARCOS, Vanessa BEAU, Benoît BROUCARET, Christine CHEVERRY PALUAT, Alain ÇUBURU, Mikael DACHARY, Marie DASSÉ, Carole DAVID, Sylvie DUBREUIL ELISSALDE, Fabienne ETCHEGARAY, Eric HIRIART URRUTY, Alain ITHURBIDE, Pascal JOCOU, Maria JULLIAN, David LARREGUY, Patricia LARRONDE, Sébastien LASSEGUETTE, Jorge RAMIREZ, Christophe SAINT-PIERRE, Fabienne SALLABERRY, Véronique SANCHEZ, Stéphanie SIBERCHICOT.

Absents : Peio OLÇOMENDY (procuration à Alain ITHURBIDE)

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut donc valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Patricia LARRONDE

DCM 10 : Versement de subvention au CCAS

M. Le Maire propose au Conseil Municipal d'inscrire sur le budget primitif 2024, l'attribution d'une subvention d'équilibre au bénéfice du Centre Communal d'Actions Sociale (CCAS) de Briscous, à hauteur de 43 000.00 €.

Cette contribution d'équilibre contribuera au financement des charges de personnel, des actions en faveur des aînés, des secours attribués, des pertes sur dépenses irrécouvrables ...

Le Conseil Municipal après avoir entendu le Maire dans ses explications, à l'unanimité :

- **DECIDE** l'attribution par la Commune de Briscous d'une subvention d'équilibre à hauteur de 43 000.00 € au bénéfice du CCAS de Briscous
- **PRECISE** que les crédits sont inscrits en dépense à l'article 657363 du budget primitif 2024 de la Commune de Briscous
- **PRECISE** que les crédits sont inscrits en recette à l'article 757348 du budget primitif 2024 du CCAS

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme.



Le Maire,
Pascal JOCOU